

## **MOYENS DE PAIEMENTS**

### **- Chèques bancaires**

Règlement par chèque bancaire :

**30% soit la somme de 547.50 euros avant le 15 Aout 2007  
le solde 1 277.50 euros devra être nous être parvenu 45 jours avant votre  
départ, soit avant le 29 septembre 2007**

### **- Chèques vacances ANCV**

Le paiement par Chèques Vacances est accepté,  
Marylène Couërre responsable des Relations publiques ADLVA, est de ce fait  
conventionné ANCV.

Ce mode de règlement est assorti des avantages suivants : - 5% sur le séjour.  
Ce mode de règlement n'est pas cumulable avec d'autres offres ou avantages.  
Pas de rendu de monnaie.

### **- Carte Bancaire en direct sur le net PAYPAL**

Rendez vous sur la page correspondante au moyen de paiement du site ADLVA  
<http://www.vehicules-adaptés-guadeloupe.com/index.php?page=144&lg=1>

### **- Virements bancaires**

Règlements par virements bancaires, de la même façon que pour les chèques, deux  
versements au dates indiquées et aux montants spécifié a la rubrique chèque  
bancaires

Télécharger le RIB ci dessous

### **- Bons Cadeaux**

Vous choisissez le séjour pour un ami, un membre de votre famille, vous l'inscrivez  
et vous recevez un chèque cadeau à remettre à la personne de votre choix avec la  
confirmation d'inscription.

Modèle de chèque cadeau

Télécharger le modèle ci-dessous.